

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

22 Ressources Humaines - création de postes d'apprentis au tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

M. BELMHAND

M. ABBADI

Mme MOUSSATEN

Mme DUHIN

M. ATAKAYA

Mme BARBETTE

M. AKABLI

Mme MEHADJI

M. MONTES

M. SERTAIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BOUKHACHBA

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme CAPON

M. N'DIAYE

Mme LAMBRE

M. MARTIN

M. VILLEMAIN

Mme CARLIER

M. LEMAIRE

M. NATANSON

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Créations de postes d'apprentis

La ville de Creil compte deux postes d'apprentis inscrits au tableau des effectifs.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés), de leur permettre d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application au sein de nos services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer 4 postes supplémentaires d'apprentis au tableau des effectifs dont les affectations seront définies ultérieurement avec les services.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu les articles L115-1, L116-1, L117-1, L118-7 et D117 du Code du Travail,
Vu la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 notamment en son article 13, relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (pérennisation de l'apprentissage dans le secteur public),
Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
Vu les décrets 2005-129 du 15 février 2005 et 2005-304 du 31 mars 2005,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant la volonté municipale de s'engager dans la professionnalisation et la qualification des jeunes,
Considérant la nécessité de développer une gestion prévisionnelle des emplois et que l'apprentissage peut représenter un vivier de futurs agents,
Considérant que l'accompagnement des apprentis valorise les métiers territoriaux et le service public,
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de créer 4 postes d'apprentis.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..29.03.19

et publication ou notification le29.03.19.

affiché le26.03.19.....

CREIL, le29.03.2019.....

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

2/2